

Le Théâtre National de Strasbourg Ecole Supérieure d'Art Dramatique

recrute un.e

directeur.directrice technique (homme ou femme)

Lieu unique de création et de formation dans le paysage théâtral français, le Théâtre National de Strasbourg (TNS) est le seul théâtre national implanté en région. Etablissement public industriel et commercial placé sous la tutelle du ministère de la Culture, il comprend près de cent salariés permanents et accueille chaque mois de nombreux artistes et technicien.nes intermittent.es.

En outre, le TNS abrite en son sein une École supérieure d'art dramatique interdisciplinaire qui accueille en permanence deux promotions réunissant une cinquantaine d'élèves dans le cadre d'un parcours de formation de trois ans, ainsi que des ateliers de construction de décors et de costumes, des salles de spectacles et de répétitions.

Le TNS et son Ecole sont dirigés, depuis 2014, par Stanislas Nordey.

Placé(e) sous l'autorité du directeur et de l'administrateur, et membre du comité de direction et du comité stratégique, le.la directeur.directrice technique est secondé.e d'un adjoint, à qui il peut déléguer une partie de ses missions, et qui le.la remplace en tant que de besoin.

En premier lieu, il.elle est chargé.e de l'encadrement des services techniques placés sous son autorité directe et du management de leurs membres :

- Régie générale (3 salariés permanents) ;
- Service plateau/accessoires (actuellement 8 salariés permanents) ;
- Ateliers de construction de décors (actuellement 9 salariés permanents) ;
- Service sécurité/bâtiment (actuellement 7 salariés permanents + recours à l'intérim) ;
- Ateliers de couture / habillage (actuellement 4 salariées permanentes) ;
- Service lumière (actuellement 4 salariés permanents) ;
- Service son (actuellement 3 salariés permanents) ;
- Service vidéo et réseaux scéniques (actuellement 1 salarié permanent).

En matière managériale, il.elle assure notamment les missions suivantes :

- il.elle anime les réunions techniques hebdomadaires ;
- il.elle recense annuellement les besoins en formations obligatoires et réglementaires ;
- il.elle conduit les entretiens réguliers avec les salarié.e.s placé.e.s sous son autorité ;
- il.elle formule les propositions d'avancement et de promotion dans le cadre des négociations annuelles obligatoires ;
- il.elle contribue à l'épanouissement professionnel des salarié.e.s qu'il encadre et des équipes qu'il anime ;
- il.elle contribue à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- il.elle favorise le développement du recours à l'apprentissage.

Le.la salarié.e est garant.e de la bonne exécution de l'ensemble des activités techniques de l'établissement, dans le domaine artistique, en matière d'éducation artistique et culturelle, en matière de maintenance, de vérification et de sécurité des infrastructures scéniques ou non scéniques et de l'ensemble des emprises

immobilières du TNS, ainsi que pour toute activité intervenant dans l'établissement et nécessitant un appui technique.

A cet égard :

- il.elle garantit la bonne préparation, la bonne réalisation et la bonne exploitation des projets artistiques de l'établissement, au siège et en tournées ;
- il.elle établit les documents de pilotage de l'activité technique au travers du logiciel TIS et de sécurité en matière artistique sur la base du planning de production : renseignement du planning maître d'occupation des lieux de répétitions et de représentations, tenue du calendrier des permanences sur les spectacles ;
- il.elle est garant.e du respect des réglementations en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP) et assure une veille juridique portant sur l'évolution des réglementations applicables ; il.elle veille à la propreté et au confort de l'établissement ;
- il.elle contribue, en lien avec le service des ressources humaines, à l'actualisation régulière du document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- il.elle représente le directeur et l'administrateur dans l'exercice de la mission de maîtrise d'ouvrage, assure la bonne réalisation des travaux et le lien avec les services concernés au sein du ministère de la Culture, des services de l'Eurométropole et de la Ville, la commission de sécurité et les différents prestataires et fournisseurs ;
- il.elle assure une veille des appels à projets en matière immobilière et assure la mise à jour du schéma pluriannuel de stratégie immobilière, en lien avec l'administrateur et son adjointe.

Le.la directeur.directrice technique détermine les besoins en personnel et matériels nécessaires à la conduite des manifestations programmés, dans le cadre des moyens qui lui sont alloués annuellement, assure le suivi des embauches et des contrats de prestations, dans le respect des obligations sociales prévues par le droit du travail et des obligations conventionnelles. Il évalue ces besoins en coordination avec le service production, les régisseurs généraux et les chefs des services techniques placés sous son autorité.

Il.elle contribue, en lien avec l'administrateur et son adjointe, à l'élaboration des budgets de fonctionnement et d'investissement, au suivi et au pilotage des enveloppes budgétaires qui lui sont confiées, et, en coordination avec le service production et le service des ressources humaines, au suivi et au pilotage de la masse salariale intermittente.

Enfin, s'agissant des activités de l'Ecole du TNS, il.elle participe au concours de recrutement des étudiant.e.s régisseurs, peut être amené.e à contribuer aux formations des étudiant.e.s dans son domaine de compétence et assure, en lien avec la directrice des études et le chef de la section régie-crédation, le bon déroulement des activités pédagogiques.

Dans l'ensemble de ses champs de compétences, il.elle conseille le directeur et l'administrateur dans l'exercice de leurs missions, et conduit ses propres missions en coordination avec les autres chef.fe.s de département du TNS (département du développement des projets artistiques, secrétariat général, Ecole, administration / finances et ressources humaines).

Profil requis :

- Expérience minimale de 5 ans sur un poste de responsable technique dans un établissement culturel de dimension comparable ou expérience significative en régie générale dans un de ces lieux ;
- SSIAP 1 minimum, SSIAP2 apprécié ; Permis B ;
- Bonne connaissance des enjeux artistiques, juridiques et sociaux du spectacle vivant nécessaires à l'exercice des responsabilités managériales, et nécessaires aux relations de travail avec les équipes artistiques et de production ;
- Bonnes connaissances des principes budgétaires pour l'élaboration et le suivi des budgets de fonctionnement et d'investissement ;

- Maîtrise d'Excel et des divers outils bureautiques et numériques ainsi que d'un logiciel DAO (Autocad, Vectorworks...)
- Maîtrise de l'anglais (technique) ;
- Capacités rédactionnelles ;
- Fortes capacités organisationnelles et relationnelles ;
- Fortes capacités de synthèse et de prise d'initiative ;
- Disponibilité, réactivité, inventivité ;
- Sens de l'écoute, capacités de négociation, discrétion.

Poste en CDI à temps plein à pourvoir au plus tard le 13 juin 2022 pour une période de tuilage d'un mois au moins avec l'actuel titulaire du poste.

Rémunération selon grille de salaires du TNS et expérience.

Adresser les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) au plus tard le **vendredi 11 mars 2022** à :

Théâtre National de Strasbourg – Service des Ressources Humaines
- 1 avenue de la Marseillaise
BP 40184 -
67005 Strasbourg Cedex,

ou

par courriel : rh1@tns.fr

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le TNS s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat-e-s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement. Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens courant avril/mai.